



## AVIS PUBLIC

### Projet de Règlement CO-2025-1333 constituant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Longueuil

1. Lors de sa séance tenue le 20 janvier 2026, le conseil ordinaire a présenté le projet de *Règlement CO-2025-1333 constituant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Longueuil*. Ce projet de règlement a pour objet de remplacer *le Règlement CO-2022-1183 constituant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Longueuil*.

2. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec).

3. L'adoption du *Règlement CO-2025-1333 constituant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Longueuil* est prévue lors de la séance du conseil ordinaire qui aura lieu le 17 mars 2026, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane.

#### Résumé du règlement

4. Ce règlement vise à constituer le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Longueuil. Il énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et prévoit les règles de conduite et les mécanismes de contrôle en cas de manquement.

Il vise également à remplacer le Règlement CO-2022-1183 conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale qui prévoit que toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, au plus tard le 1er mai qui suit toute élection générale.

Longueuil, le 9 mars 2026  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière